







Affaire n° 2 – Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME

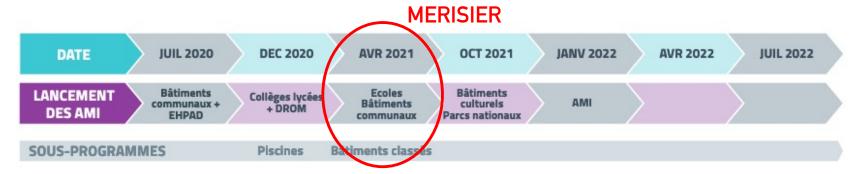
Affaire n° 3 – Autres actualités



- Issu du Programme CEE ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique 2) porté par la FNCCR et ses co-financeurs.
- Fin aout 2021, le jury a annoncé que le Sigeif était lauréat

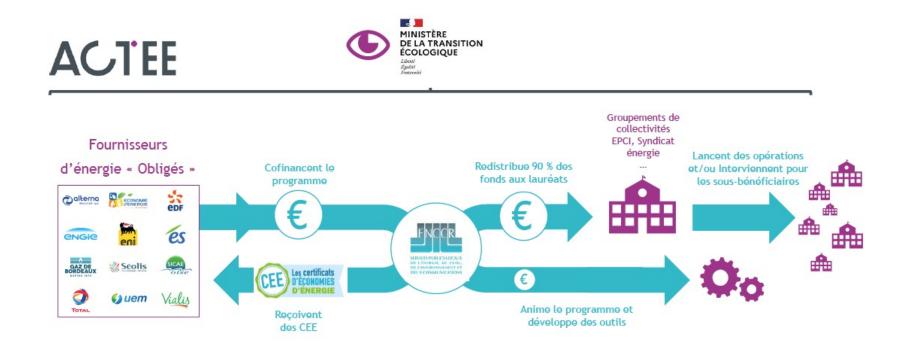


ACTEE 2 : 100 millions d'euros pour rénover les bâtiments publics → 20 TWh Cumac





### Objectif du programme ACTEE : impulser la rénovation énergétique dans les collectivités













- « MERISIER » => MUTUALISER LES ECOLES POUR RÉNOVER : IMAGINER DES SOLUTIONS, IMPLANTER. EVALUER ET RÉCOLTER
- Vise à apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments scolaires en priorité :





- L'Appel à projet (AAP) vise principalement les bâtiments scolaires primaires (70%):
  - ✓ Ecoles maternelles et élémentaires.
  - ✓ Groupes scolaires,
  - Bâtiments avec zone exclusivement dédiée à l'enseignement primaire,
- Deux valeurs dans l'AAP ACTEE Merisier :
  - ✓ Mutualisation : une coopération entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique est nécessaire.
  - Une vision du long terme : les projets doivent s'inscrire dans une stratégie patrimoniale globale de réalisation d'ici le 30 septembre 2023, ou à minima, de mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée (passage des marchés notamment).











# Actions financées par les fonds ACTEE Merisier :

Lot	Taux d'aide et plafonnement (période courant de la date d'information des lauréats au 30 septembre 2023)	
1) Ressources humaines (économe de flux)		
2) Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 45 000 € HT par membre du groupement	
3) Etudes techniques	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement	
4) Maîtrise d'œuvre	Taux d'aide maximal de 30 % du coût global du lot 3 « études techniques » du membre du groupement OU  Aide maximale de 30 000 € par membre du groupement pour les communes de moins de 3 500 habitants  L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action	
Plafond aide par membre du groupement	250 000 € HT par membre	
Plafond aide du groupement	600 000 € HT pour l'ensemble du dossier.	

Portés par le Syndicat et mis à disposition des communes bénéficiaires

Aides pour les communes bénéficiaires, en plus des aides existantes (Plan d'aide)



- Groupement avec deux autres syndicats d'énergie, dont le Sigeif est le coordinateur :
  - ✓ <u>SMDEGTVO</u>: Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise.
  - ✓ SMOYS : Syndicat mixte d'énergie Orge Yvette Seine.
- Recensement des besoins en mai dernier :
  - ✓ Suivant les territoires, courrier Sigeif, courrier commun Sigeif Smdegtvo, courrier Smdegtvo et courrier Smoys.
  - ✓ questionnaire de recensement des projets éligibles à ACTEE Merisier.
- Candidature conjointe à ACTEE Merisier déposée le 18 juin.
- Fin août, le groupement Sigeif Smdegtvo Smoys est lauréat d'ACTEE Merisier.





Candidature conjointe portée par le groupement Sigeif – Smdegtvo – Smoys :

Membre	Nombre de communes	Nombre de bâtiments scolaires	Nombre de bâtiments non scolaires
SIGEIF	67 communes	194 bâtiments (447 828 m²)	58 bâtiments (85 061 m²)
SMDEGTVO	22 communes	48 bâtiments (84 712 m²)	18 bâtiments (19.788 m²)
SMOYS	7 communes	31 bâtiments (31 168 m²)	6 bâtiments (6 923 m²)

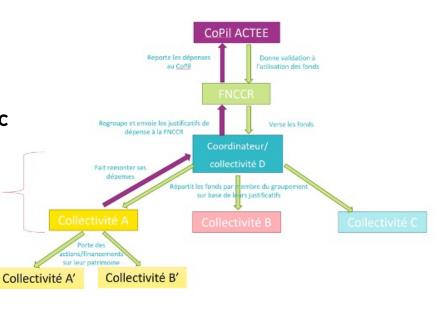
- ✓ Recrutement de 4 économes de flux (2 EF au Sigeif, 1 au Smdegtvo et 1 au Smoys).
- ✓ Acquisition et mise à disposition d'un outil de suivi des consommations énergétiques (1 outil par structure avec reflexion sur une mutualisation possible).
- ✓ Aide financière pour la réalisation des études d'aide à la décision (90 000 € HT pour les communes du Sigeif), qui s'ajoutent à celles du Plan d'aide.
- ✓ Aide financière pour la maîtrise d'œuvre (25 000 € HT).
- ✓ Total d'aide de 250 000 € HT pour le Sigeif.
- Amorçage utile pour passer à l'action et ensuite bénéficier d'une ingénierie financière pour les travaux (CEE, captation des subventions, etc.)



Lauréats bénéficiaires

### Remontée des dépenses :

- Planning prévisionnel publié par la FNCCR :
  - ✓ Janvier 2022
  - ✓ Juillet 2022
  - ✓ Février 2023
  - ✓ Juillet 2023
- Documents nécessaires pour appeler les fonds :
  - √ Rapport d'activité
  - ✓ Un rapport financier
  - ✓ Un appel des fonds
  - ✓ Factures certifiées par le comptable public des communes bénéficiaires.
- Dépenses éligibles : entre le 12/07/2021
   et le 30/09/2023.





## Prochaines étapes :

✓ Signature de la convention de partenariat « ACTEE Merisier » entre la FNCCR, le SMDEGTVO, le SMOYS et le SIGEIF.





- ✓ Reprise de contact avec les communes pour affiner les besoins/objectifs et identifier les projets qui pourront être déclarés lors de la première remontée des dépenses.
- ✓ Janvier 2022 : Remontée des premières dépenses des communes bénéficiaires.
- ✓ 1er trimestre 2022 : Recrutement des deux économes de flux, achat du logiciel de suivi des consommations énergétiques et accompagnement des projets.

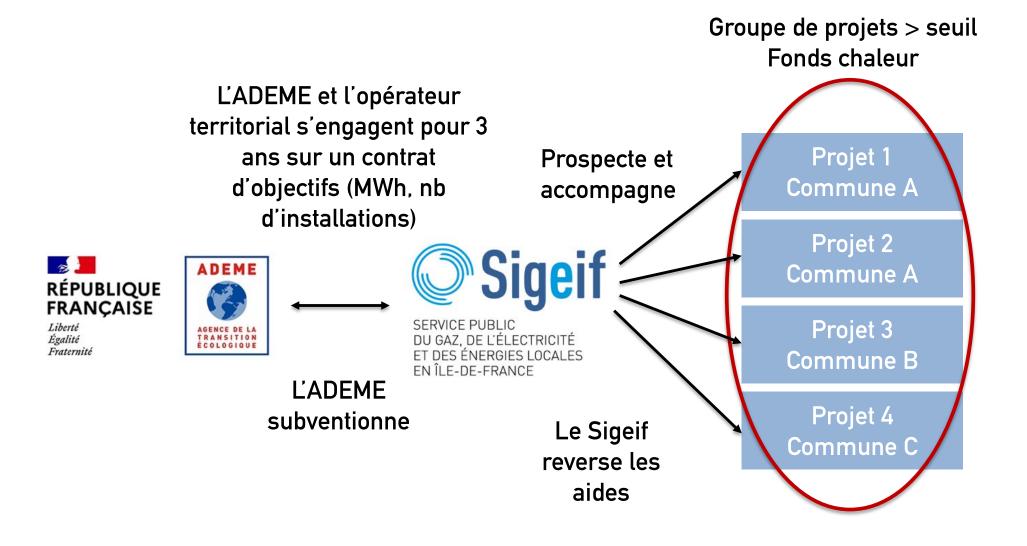


- Le COT ENR&R, rappel :
- Un dispositif d'aides piloté par l'ADEME qui vise à aider les projets de chaleur renouvelable de petites et moyennes envergures



- Les projets éligibles :
  - **Géothermie** (sur nappe ou sur sonde)
  - Chaufferie biomasse (bois énergie en particulier)
  - Solaire thermique
  - Récupération de chaleur fatale (sur eaux usées, sur datacenter...)
  - Création et extension de **réseau de chaleur et de froid** avec un taux d'énergie renouvelable  $\geq 65\%$









Option AMBITIEUSE	Nombre d'installations	MWh	Critère d'éligibilité	Eligibilité
Bois énergie	energie I 4 I 844 I		≥1 200 MWh (sortie chaudière biomasse)	Non
Solaire thermique	2	32	≥25 m² de capteurs	Oui
Géothermie (PAC champ de sondes et nappe)	11	2871	≥25 MWh ENR/an	Oui
Autre (raccordement à un RCU) :				
TOTAL	17	3747	≥ 10 installations	Oui

- Un total de 17 projets à mettre en œuvre d'ici 2025 et pas loin de 4 GWh de production EnR
- En recherche de projets bois-énergie pour venir compléter la candidature



# Affaire n° 2 - Contrat d'Objectif Territorial ADEME sur les ENR thermiques

- Les études d'opportunité, une aide à la décision :
  - Identification de la meilleure solution technologique en fonction du site et de la ressource disponible
  - Pré-dimensionnement de l'installation
  - Estimation de l'investissement prévisionnel et du montant d'aides

# La méthodologie EnR'Choix développée par l'ADEME Île-de-France

#### **MUTUALISATION**

Raccordement à un réseau de chaleur existant

### ENERGIE NON DÉLOCALISABLE

Récupération de chaleur fatale





### **ENERGIE NON** DÉLOCALISABLE À CRÉER

Géothermie, solaire thermique

**ENERGIE DELOCALISABLE À CRÉER** 

Bois énergie,...





# Affaire n° 2 – Exemple de résultats de pré-faisabilité

Données techniques		
Besoins		
Consommation actuelle CH	372	MWh
Consommation actuelle ECS	586	m3
Potentiel de la ressource		
Type géothermie	Nappe	
Consommation EnR	366	MWh
Puissance PAC	150	kW
Caractéristique importante		
Débit extrait	40	m3/h
Taux de couverture prévisionnel	85	%
Plans		
Production mutualisée  Géothermie sur nappe (écartement 80-90m)  551/A Taimput  SSTA  Réseau  145m  Puit n°2  Puit n°2  SSTA  Local PAC		

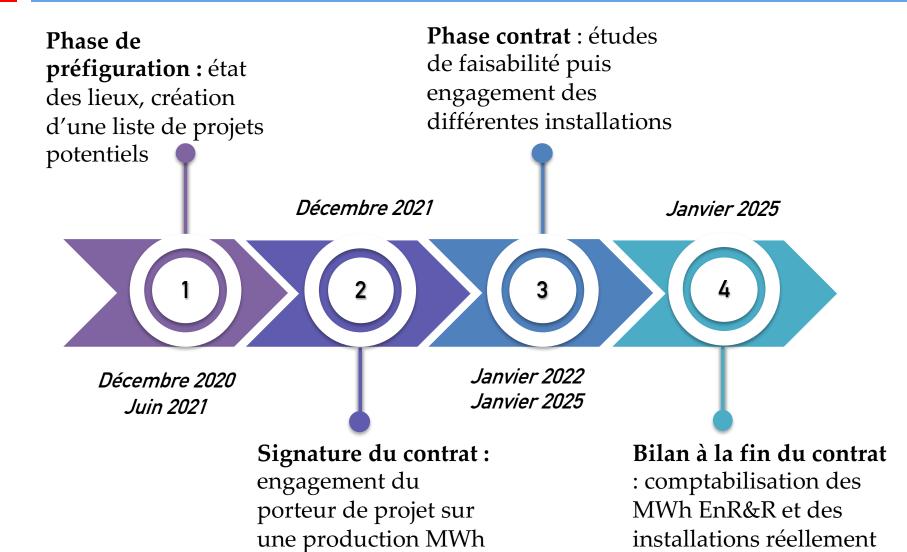


# Affaire n° 2 – Exemple de résultats de pré-faisabilité

Don	nées économiques			
- 1	nvestissement			
Équipements et travaux			781 400	€
Études et Ingenierie			78 140	€
Total		Г	859 540	€
Subve	entions COT ENR&R			
Type de subvention		nl de	R (20 ans) puits foré de réseau	
Montant total des subventions COT ENR&R		Г	238 788	€
Investissement diminué des subventions COT ENR&R			620 752	€
Exploita	ition et maintenance			
Frais d'exploitation			5 500	€/an
	Recettes			
Economie sur la facture		-	16 525	€/an
Evalu	ation économique			
TRI			29	an
Syr	nthèse des gains			
Consommations		-	260	MWh
Financier		_	16 525	€/an
Rejets de CO2		-	79	tCO2/an



# Affaire n° 2 – Le calendrier prévisionnel de déploiement du COT EnR



Passage possible en CA du 13 décembre

EnR&R

créés



# Jusque 70% du montant des études de faisabilité financées

Jusqu'à 60%

des
investissements
pour les <u>réseaux</u>
<u>de chaleur et de</u>
<u>froid</u>

Jusqu'à 45%

des
investissements
pour la biomasse,
solaire thermique
et géothermie

Jusqu'à 30%

des
investissements
pour la
récupération de
chaleur

Des aides cumulables avec d'autres aides à l'investissement (CEE, Départements, DSIL et les aides du Sigeif sur le solaire thermique...) dans la limite des règles européennes de cofinancement



- Note d'opportunité réalisée gratuitement sur un bâtiment identifié
- Appui à la rédaction du cahier des charges des études de faisabilité
- Pour les membres du groupement de commandes gaz, l'accès à 5 prestations d'études de faisabilité sur simple bon de commande :
  - réseaux de chaleur.
  - récupération de chaleur,
  - géothermie,
  - solaire thermique,
  - biomasse.
- Aide à la constitution des dossiers de demande de subventions pour travaux
- Aide à la rédaction des pièces techniques du marché de travaux



- Un dispositif qui permet de bénéficier d'un accompagnement technique complet et de subventions, tant sur la phase études que travaux
- Une éligibilité de tout projet EnR thermique (réseau de chaleur, récupération de chaleur, géothermie, solaire thermique, biomasse) quel que soit sa taille
- Un calendrier prévisionnel des projets qui doit s'inscrire entre 2022 et 2025
- Une instruction des demandes d'aides dès le projet déposé
- Le Sigeif, guichet unique dans l'appui technique et le versement des aides





- Marché actuel juillet 2019 décembre 2022
  - > 2 fournisseurs : Engie (lot des bailleurs) et EDF
- 1<sup>er</sup> tour de sourcing effectué avec 12 entreprises
- Recensement des besoins des membres (liste de leur sites) octobre/novembre
- Ecriture des pièces novembre/décembre
- Publication de l'AC : décembre/janvier
- Attribution de l'AC : février/mars
- MS : mars/avril



- Renouvellement du marché sur 2 ans (+2) avec 3 lots
  - ➤ Lot 1 : Efficacité énergétique du patrimoine existant (25 prestations réparties dans 3 volets)

## Nouveau .

- Accompagnement au décret tertiaire, schéma directeur immobilier énergétique...
- ➤ Lot 2 : Efficacité énergétique des bâtiments neufs et en rénovation lourde (13 prestations réparties dans 4 volets)
- Nouveau .
- Tests et mesures avant réception



# **Nouveau**

- ➤ Lot 3 : Etudes de faisabilité ENR, stratégies territoriales et la qualité de l'air des bâtiments (16 prestations réparties dans 4 volets)
  - Diverses études de faisabilité, schémas directeurs, éclairage public, analyse de la ventilation...
- CAO le 20 octobre
- Marché disponible pour les membres du groupement en novembre



- Stratégie solaire photovoltaïque au sol et en toiture
  - Ferme solaire de Marcoussis : inauguration le 4 octobre prochain
  - Projet de ferme solaire à Luzarches :
    - PNR rencontré en juin dernier > avis éclairé sur la base de l'étude d'impact
    - PLU en cours de modification
    - Echanges avec Cosson pour articuler la co-existence des activités solaires PV et de stockage de déchets, en vue d'une promesse de bail
    - Pacte d'actionnaires à rédiger
    - Dépôt de PC à partir de début 2022, suivi de l'AO CRE, lauréat, puis travaux pour une mise en service mi 2024 au plus tôt.



- Stratégie solaire photovoltaïque au sol et en toiture
  - 2 installations solaires en toiture construites et mises en service à Maisons-Alfort en juin dernier (près de 100 KWc chacune), avec perspective d'une grappe d'installations plus importante (en partenariat avec un opérateur)
  - 1 installation en toiture construite à Meudon cet été, en cours de mise en service
  - 8 autres projets en toiture en cours de développement
  - Attention particulière vis-à-vis du soutien régional, qui sera sans doute remis en cause par les récentes décisions européennes : accord pour guichet ouvert jusqu'à 500kWc avec tarif spécifique > textes réglementaires à venir courant octobre mais sans aide locale (dont régionale)
  - Un nouveau collaborateur chargé de mission ENR dans l'équipe.

### Affaire n° 3 – Autres actualités







# Le projet biométhanisation à Gennevilliers

L'implantation sur le Port de Gennevilliers, route du bassin n° 6



SEM Sigeif Mobilités : station d'avitaillement GNV-bioGNV

### **Contraintes:**

- ✓ Surface compacte : 18 360 m² espaces verts compris,
- ✓ Zone inondable (PPRI),
- ✓ Conduite Trapil (PPRT TOTAL),
- ✓ Présence du viaduc de l'A15 en surplomb du terrain,
- ✓ Présence de terres polluées.

### **Avantages:**

- ✓ Site à proximité des zones de production des biodéchets,
- ✓ Réseau public exploité par GRDF très proche,
- ✓ Site en bord de Seine (transport fluvial),
- ✓ Zone industrielle.









28

### Information aux élus et citoyens :

- ✓ Bureau communautaire EPT 5 et conseils municipaux de Gennevilliers,
- ✓ Service déchets de l'EPT 6,
- ✓ Etude de contexte : rencontre avec les mairies et EPT alentours de Gennevilliers, Bois-Colombes, L'Île-Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine, EPT 5, EPT6,
- ✓ Conseils de quartier et Forum des associations de Gennevilliers.

### Comité des partenaires avec :

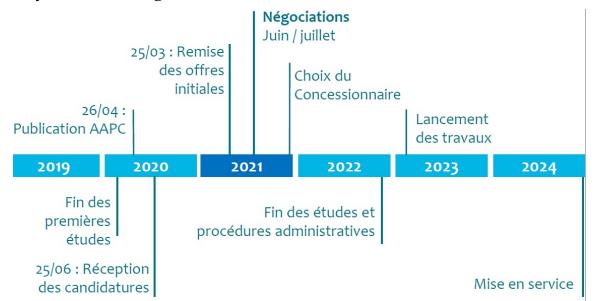
✓ Villes de Gennevilliers et de Paris, GRDF, HAROPA, Chambre d'Agriculture, GNR, Perifem.

### Consultation en cours pour la DSP

#### Amodiation du terrain:

✓ convention entre Haropa, le Syctom et le Sigeif

# **Planning**





- Au niveau régional
  - Évaluation du SRCAE
  - Schéma métropolitain des énergies
- Au niveau national
  - Loi Climat et Résilience (Cf.note en annexe)
  - Projet de loi 3 DS (Cf.note en annexe) (décembre 21 ?)
  - 5<sup>ème</sup> période des CEE à partir de 2022
  - Modification des prescriptions ICPE méthanisation
  - Projet de décret pour supprimer les chaudières fioul (octobre 21 ?)
  - Projet d'arrêté tarifaire solaire PV < 500kW (octobre 21 ?)</li>



